

Aménagements écologiques et paysagers des berges de l'Oise à Maurecourt

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : CA Cergy Pontoise / Syndicat Mixte Seine Ouest / Ville de Maurecourt

Services de la collectivité associés : Service Eau et Milieux Aquatiques

Budget : 164000 € pour la CACP (+ estimation de 400 000 € de traitement de terres amiantées) ; 640 000 € pour Maurecourt et le SMSO (2004 - 2011)

Partenaires financiers : Agence de l'Eau

Partenaires techniques : Écologue de la CACP, SMSO, Ingetec, Zoom

Date de début : 01/01/04

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : 01/12/21



Objectifs :

Le site d'étude se situe sur la commune de Maurecourt. Il s'étend sur près de 500 m du nord au sud et sur une bande est-ouest d'épaisseur variable. Cet espace est longé à l'ouest par l'Oise et à l'est par des jardins d'habitations pavillonnaires. Ces berges d'Oise étaient historiquement très urbanisées avec au sud, un chantier naval, et au nord un terrain de foot, l'ensemble sur des terrains remblayés. La volonté de rétablir

des espaces naturels et paysagers sur ces milieux très anthropisés s'inscrivait dans un souhait de rétablir un corridor écologique en bords d'Oise. De part sa localisation dans la plaine alluviale de l'Oise, ce site offrait la possibilité de restaurer des espaces diversifiés en fonction du gradient d'humidité, et offrant une promenade et des observations variées au grès des saisons. Ainsi, la transformation d'un milieu anciennement industriel en proposant, le long de l'Oise, la restauration d'habitats localisés, aquatiques et semi aquatiques et humides à fort intérêt patrimonial (grèves alluviales, herbiers), et sur la terrasse alluviale, la reprise de dynamique naturelle permettant l'expression de milieux originaux (friche calcicole mésohydrique, boisement en reconstitution) a pu réinviter la biodiversité au sein d'un secteur fortement fréquenté et s'inscrivant dans le schéma directeur de mobilité douce d'Île-de-France.

Mesures mises en œuvre :

La première phase de travaux a permis la réalisation des premiers aménagements portés par la commune. On pourra noter les créations des milieux suivants :

- Des prairies mésophiles
- Des vergers
- Des haies bocagères
- Une zone humide

En complément, en 2021, la CACP a poursuivi la restauration de ce corridor écologique en réhabilitant une annexe fluviale, historiquement remblayée pour la réalisation d'un terrain de foot.

Ainsi, le programme de travaux s'articulait autour de différents postes :

- Le terrassement en déblais de l'annexe fluviale : Historiquement, le secteur ayant été remblayé pour les usages locaux, il était indispensable de déblayer le site pour abaisser la cote topographique et permettre donc une reconnexion hydraulique à l'Oise hors période de crues. Ce changement des cotes topographiques du site a permis de créer un gradient d'humidité du sol propice à l'installation de différents milieux.
- La création d'un ouvrage de franchissement s'intégrant parfaitement dans le contexte paysager et naturel des berges. Cet ouvrage devait permettre à la fois le maintien de la continuité du chemin du Halage le long de l'Oise et l'alimentation de cette annexe hydraulique par l'Oise au moyen d'un ouvrage étant le plus transparent en termes hydraulique et écologique. C'est ainsi qu'initialement, un ouvrage cadre été prévu, mais a été remplacé par une passerelle, afin de réaliser un ouvrage sans radier, permettant de limiter davantage l'impact sur le milieu (pas de modification du substrat, de la luminosité, pas de chute d'eau...)
- La végétalisation des berges pour implanter des milieux riches et diversifiés : un gradient d'humidité étant possible suite au déblai de l'annexe hydraulique, ses berges ont été végétalisées de manière adaptée en plaçant les végétaux correctement par rapport à leurs exigences en termes d'humidité. En pied de berges, des hélrophytes en godets ont été implantés, alors que sur la partie haute de la berge, un semis de prairie humide a été mis en place.
- Les berges abruptes aux abords de l'ouvrage de franchissement ont été ponctuellement confortées en génie végétal ou par des enrochements afin de garantir un bon maintien de la berge en place.
- D'autres habitats ont également été positionnés afin de diversifier davantage le panel des habitats proposés. Ainsi, des souches (issues des abattages du site) ont été laissées aux milieux de l'annexe hydraulique, et des tas de pierres ont été réalisés en haut de berges.

Résultats / impact pour la biodiversité :

En matière de biodiversité, le projet a permis de recréer une multitude d'habitats là où initialement été présent un terrain vague sans valeur écologique. Très rapidement, à l'issue des travaux, ce milieu a été reconquis par les espèces inféodées aux milieux aquatiques et humides. Ainsi, ont notamment été observés moins de 3 mois après les premières plantations les groupes d'espèces suivants :

- Odonates
- Amphibiens
- Cervidés
- Poissons

En matière de végétation, une espèce d'herbacée rare non implantée lors du projet a en outre pu être constatée. Davantage de plantations doivent être réalisées en 2022, qui permettront de densifier davantage la strate herbacée de la zone. Un suivi faune/flore sera mis en place par la CACP afin d'évaluer la recolonisation de ce site par les différents espèces.

La zone humide est clôturée par une clôture type équestre afin de préserver le milieu des intrusions sans

pour autant le rendre invisible au promeneurs. La passerelle quant à elle propose une vue panoramique sur la zone humide restaurée, permettant aux promeneurs de pouvoir en apprécier le paysage. Un panneau pédagogique sera prochainement mise sur la passerelle afin de permettre aux curieux d'en savoir davantage sur ce milieu.

Coordonnées

Cergy-Pontoise

Liens utiles

[En savoir plus](#)

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Emilie Périé - chargée de mission biodiversité à la Direction de projets Transition écologique

emilie.perie@cerypontoise.fr